Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Gérard BAKINN
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX
Fabien MYLY à Yasmine GONAY
Nathalie CHEVALIER à Sarne VELLA
Michelle NOWAKOWSKI à Daniel SUAREZ
Sylvain GARREAU à Colette ROULLET
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/21
Vœu émis pour un financement prioritaire du renouvellement et de la modernisation des « petites lignes » ferroviaires en Auvergne-Rhône Alpes

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération N°2023/21

Objet : Vœu émis pour un financement prioritaire du renouvellement et de la modernisation des « petites lignes » ferroviaires en Auvergne-Rhône Alpes

Au vu des déclarations récentes du gouvernement sur le lancement du chantier des « RER régionaux », un collectif d'usagers et d'associations sollicite les communes pour la signature « d'un vœu » demandant la modernisation du réseau ferroviaire dit de « desserte fine des territoires » en Auvergne-Rhône Alpes.

En effet, le projet du gouvernement prévoit une enveloppe budgétaire visant uniquement le réseau ferroviaire métropolitain. Or, les usagers des zones rurales sont fortement pénalisés par l'absence d'offre ferroviaire fiable et cohérente.

Le collectif d'usagers et d'associations souhaite défendre par ce vœu la réouverture ou le maintien des axes ferroviaires ruraux.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Travaux, Voiries et Accessibilité en date du 14 Novembre 2023 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de maintenir le réseau ferroviaire des zones rurales, et ainsi de continuer à développer le déplacement dit « doux » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré**, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer le vœu et toutes les pièces s'y rapportant.

ANNEXE:
Proposition de vœu émis pour un financement prioritaire du renouvellement et de la modernisation des « petites lignes » ferroviaires en Auvergne-Rhône Alpes.
Mail de sollicitation adressé par le collectif d'usagers

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Cécilia BOURGIN

Le Maire
Signé électroniquement le 28/11/2023
Le représentant de l'autorité territoriale,

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :
Unanimité

Le Maire,
Guy GENET